

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc142314-DE-1-1

Date de télétransmission : 31 mars 2025

Date de réception : 31 mars 2025

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Séance du 14 MARS 2025*

### DELIBERATION N° 8

#### BP 2025 - POLITIQUE SANTÉ

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h37 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

**Présents :** Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Excusé(s) :** M. Didier CARRETERO.

**Pouvoir(s) :** M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne RAMOS-

MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

**Absent(s) :**

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 71 prévoyant la recentralisation des actions de santé en matière de dépistage du cancer, des vaccinations, de la lutte contre la tuberculose, la lèpre et les infections sexuellement transmissibles, et ses articles 199 à 199-1 ;

Vu la loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, et notamment son article 47 créant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, une nouvelle structure dénommée « Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles », complétée par le décret n°2015-796 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relatifs aux CeGIDD ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, modifiant le code général des collectivités territoriales en introduisant la « promotion de la santé » aux missions auxquelles les collectivités territoriales concourent avec l'État ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu la LOI n° 2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025 ; Vu la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé (ARS) ;

Vu le plan « Santé dans toutes les politiques 2023-2028 », adopté par délibération prise le 20 janvier 2023 par l'Assemblée départementale qui promeut une approche transversale de la santé et la prise en compte des enjeux de sanitaires dans toutes les décisions ; ;

Vu la décision de renouvellement d'habilitation pour le CeGIDD de Nice et ses deux

antennes accordée au Département des Alpes-Maritimes par l'ARS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028 ;

Vu le décret n°2019-712 du 5 juillet 2019 relatif à l'expérimentation pour le développement de la vaccination contre les infections liées aux papillomavirus humains ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2016 fixant la liste des traitements préventifs assurés par les CeGIDD ;

Vu la note d'information n° DGS/SP/2016/282 du 19 septembre 2016 relative au conventionnement et à l'habilitation des structures réalisant des vaccinations gratuites, en application des articles L. 3111-11 et L. 3112-3 du code de santé publique ;

Vu la campagne départementale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) 2024-2025 dans les collèges ;

Vu la délibération prise le 15 décembre 2023 par la commission permanente autorisant la signature d'une convention avec l'ARS dans le cadre de cette campagne ;

Vu la convention signée le 13 novembre 2023 avec la Caisse primaire d'assurance maladie relative à ladite campagne ;

Considérant que le Département confirme son engagement, depuis 2006, dans le soutien aux programmes de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé, dans le cadre des appels à projets santé "traditionnels" ;

Considérant que les thèmes retenus pour l'appel à projet santé 2024-2025 concernent :

- les cancers ;
- les maladies neurodégénératives et perte d'autonomie, handicap et maladies rares ou orphelines ;
- les nouvelles technologies numériques e-santé et l'intelligence artificielle au service de la santé ;
- la santé publique comme moyen de compréhension et de sensibilisation, de lutte contre la propagation des maladies ;

Vu l'accord national destiné à organiser les rapports entre les centres de santé et les caisses primaires d'assurance maladie ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2020 par l'assemblée départementale approuvant la création du Centre de santé départemental de Puget-Théniers ;

Vu la convention de mise à disposition de locaux signée le 3 juin 2021 avec le Centre hospitalier de Puget-Théniers ;

Vu la délibération prise le 17 décembre 2021 par l'assemblée départementale adoptant le plan départemental « Stop aux déserts médicaux » prévoyant des mesures ciblées en faveur des internes en médecine, des professionnels de santé et des stagiaires, dans les territoires déficitaires en offre de soins et approuvant la poursuite de la mise en œuvre

du Centre de santé expérimental basé à Puget-Théniers ;

Vu la délibération prise le 23 mai 2022 par l'assemblée départementale approuvant le règlement départemental de lutte contre la désertification médicale définissant les modalités d'application des dispositifs d'aides, dans la continuité du plan « Stop aux déserts médicaux » ;

Vu la délibération prise le 2 juin 2023 par la commission permanente approuvant l'élargissement de la mesure « Aide au logement et à la mobilité » des étudiants internes en médecine, en odontologie et des médecins dans les zones sous-dotées en offre de soins définies par l'ARS ;

Vu la délibération prise le 15 décembre 2023 par la commission permanente approuvant l'élargissement et l'harmonisation du dispositif Aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé en faveur des médecins généralistes et spécialistes, des professionnels de santé ;

Considérant la politique mise en œuvre par le Département, dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, visant à encourager l'installation des professionnels de santé en zone rurale ;

Considérant que l'Institut Mozart, créé en partenariat avec le Centre Antoine Lacassagne, est une structure innovante dans la lutte contre le cancer ;

Considérant que cet institut offre aux patients et à leur entourage un soutien globalisé, pluridisciplinaire et personnalisé, dépassant largement le strict cadre des soins ;

Vu le rapport de son président présentant les orientations, pour l'année 2025, de la politique départementale en faveur de la santé, structurée autour de six programmes : « Missions déléguées santé », « Appel à projet santé », « Centre de santé », « Autres actions de lutte contre la désertification médicale », « Frais généraux de fonctionnement » et « Lutte contre le cancer - Institut Mozart » ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Santé, et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le programme « Missions déléguées santé » :

➤ d'approuver la poursuite du plan d'actions de prévention et de dépistage hors les murs du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) et de ses antennes, sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes et notamment :

- la campagne départementale de vaccination contre les papillomavirus

- humains (HPV) ;
- en matière de lutte contre le VIH, les infections sexuellement transmissibles et les hépatites ;

2°) Concernant le programme « Centre de santé » :

- d'approuver la poursuite du développement du Centre départemental de santé de Puget-Théniers et de ses antennes fixes de Guillaumes et Roquestéron, et l'engagement, le cas échéant, de la création d'autres structures expérimentales du même type, sur d'autres communes du département sous-dotées en offre de soins et répondant aux attentes des patients ;
- d'approuver le déploiement de l'offre de consultations avancées et de téléconsultations de spécialités, en partenariat avec le Centre hospitalier d'Antibes ;
- d'approuver la poursuite de l'expérimentation du Bus santé connecté sur le territoire de la communauté de communes Alpes d'Azur pour l'année 2025 et d'étudier son déploiement, en lien avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sur d'autres communes rurales ne disposant pas d'accès à une offre de soins de proximité, sur le modèle de l'expérimentation actuelle mise en œuvre par la CPTS Tinée Vésubie ;

3°) Concernant le programme « Autres actions de lutte contre la désertification médicale » :

- d'approuver le déploiement et la valorisation du guichet unique « Réseau Santé 06 » ;
- d'approuver, dans le cadre du plan départemental « Stop aux déserts médicaux », la poursuite de la lutte contre la désertification médicale, en conduisant une politique adaptée aux besoins locaux et en accompagnant la mise en œuvre et le changement des pratiques pour soutenir la formation et le recrutement de professionnels de santé dans les zones aujourd'hui fragilisées par la désertification médicale ;

4°) Concernant le programme « Frais généraux de fonctionnement » :

- d'approuver la poursuite et la promotion du plan Santé dans toutes les politiques ;
- d'approuver la promotion et la réalisation des actions de santé publique « hors les murs » ;

5°) Concernant le programme « Lutte contre le cancer - Institut Mozart » :

- d'approuver la poursuite de la mise en œuvre du projet d'actions « hors les murs » de l'Institut Mozart « Institut Mozart sur les Territoires », en lien avec les partenaires membres, sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes ;

6°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

**Pour(s) : 41**

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Contre(s) : 12**

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

**Abstention(s) : 0**

**Déport(s) :**

Signé

**Charles Ange GINESY  
Président du Conseil départemental**